

Formation GERBEURS + Test CACES® (R 485) Catégorie 1 Débutant

OBJECTIFS

- Etre capable de conduire en respectant les règles de sécurité :
 un gerbeur à conducteur accompagnant (cat. 1)
 (1,20 m < hauteur de levée ≤ 2,50 m)
- Obtenir le CACES® (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité) cat. 1 selon la recommandation R485 de la CNAM.

PUBLIC

Toute personne âgée de plus de 18 ans amenée à utiliser un gerbeur à conducteur accompagnant de cat. 1 .

PRÉ-REQUIS

La personne doit être reconnue "APTE" par la Médecine du Travail

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- La théorie est dispensée en salle équipée de moyens audiovisuels
- La pratique se déroule en atelier spécialisé ou en entreprise

MOYENS D'ENCADREMENT

L'AFPI Artois Douaisis atteste que nos formateurs disposent d'un parcours professionnel significatif en lien avec l'action de formation et de compétences pédagogiques leur permettant de dispenser ce programme.

CONTENU DE LA FORMATION

Formation théorique

- · Connaissances générales
- Technologie des chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant
- Les principaux types de gerbeurs à conducteur accompagnant, les catégories de CACES®
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des gerbeurs à conducteur accompagnant
- Risques liés à l'utilisation des gerbeurs à conducteur accompagnant
- Exploitation des gerbeurs à conducteur accompagnant
- Vérifications d'usage des gerbeurs à conducteur accompagnant

Formation pratique

- Prise de poste et mise en service
- Conduite
 - Circuler à vide et en charge
- Manœuvres
 - Prendre déplacer et déposer au sol une charge palettisée
 - Gerber et dégerber au moins 3 charges en pile
 - Stocker et déstocker 3 palettes à 3 niveaux différents d'un palettier (2,10 m mini)
 - Chargement déchargement d'un véhicule par l'arrière depuis un quai ou au moyen d'un hayon
- Fin de poste maintenance

SUIVI DE LA FORMATION

Le suivi de l'exécution de l'action se fait par :

- L'émargement de feuilles de présence par chaque stagiaire.
- Fiche d'évaluation de stage

EVALUATION / SANCTION

- Attestation
- Vérification des connaissances théoriques et validation des compétences pratiques.
- Délivrance des CACES® cat. 1 ou proposition, en cas d'échec, d'un complément de formation en vue d'obtenir le CACES®

DURÉE

En heure(s): 21 heuresEn jour(s): 3 jour(s)

« Formation ouverte aux personnes en situation de handicap » (moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre)

